

Mardi 23 Mai s'est tenu le premier CSA de notre établissement, celui du 25 Avril ayant été boycotté suite à l'appel à mobilisation nationale contre la réforme des retraites, mais aussi suite à la parution au niveau local de la Note de Service 189 sur la continuité du service et la gestion des absences.

Le bureau local **UFAP-UNSa Justice** continue et continuera sans relâche à travailler pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels, à les représenter tout en veillant à l'intérêt de tous, à l'équité et au bien-être au travail. Ces valeurs sont les valeurs profondes de notre bureau local et nous en sommes fiers.

## **POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du PV du CTS du 29 novembre 2022**

Approuvé.

### **Approbation du règlement intérieur du CSA**

Approuvé après amendements des deux OS.

### **Présentation du plan de lutte contre l'absentéisme**

Le plan de lutte contre l'absentéisme a été validé par les OS mais certains points ont été rejetés à l'unanimité :

- Création d'une commission pour le maintien ou non sur un poste fixe ou une brigade si l'agent concerné est souvent absent avec la participation des OS : **REJETÉ**

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** ne peut accepter cette proposition. Tout d'abord, chaque situation individuelle étant différente, donc comment décider de façon objective qui conserve ou pas son poste ??? Les situations doivent se traiter au cas par cas. En cas d'absence prolongée pour des raisons médicales graves, le bureau local **UFAP-UNSa Justice** considère qu'il faut proposer les postes en remplacement temporaire. **Ensuite pourquoi faire participer les OS à une commission qui déciderait du maintien d'un agent à son poste, alors même que nous ne participons en rien lors de leur l'affectation ?! L'un ne peut aller sans l'autre.**

- Les postes fixes participent au mode dégradé en détention : **REJETÉ**

Pour le bureau local **UFAP-UNSa Justice** cette proposition serait plus néfaste que bénéfique. En effet, respecter les horaires des postes fixes tout en les positionnant en détention ne serait pas une solution efficiente...au contraire en plus de son manque réel de bénéfice, elle décevrait nombre d'agents.

En cas de nécessité impérieuse de service, il nous semble normal pour les agents postes fixes qui le souhaitent de pouvoir effectuer des rappels les week-ends et jours fériés sur les postes prévus et en fonction des besoins du service.

- Limiter le nombre d'heures supplémentaires des agents fréquemment absents pour préserver leur santé : **REJETÉ**

Le bureau local **UFAP-UNSa Justice** s'oppose à cette proposition, comme nous l'avons précisé dans les réunions du groupe de travail : **Qui aura la charge de ces heures non effectuées ? Quid de la sécurité avec un trop grand nombre de postes découverts ?**

De plus, limiter le nombre d'heures supplémentaires ne peut se faire qu'en modifiant forcément le planning de l'agent en question, nous y sommes totalement opposés.

### La nouvelle organisation de la brigade PEP/PCI.

Cette nouvelle organisation d'une brigade à 5 et non plus à 10 est en pleine expérimentation, selon la direction les premiers retours sont satisfaisants à ce jour. La charte des temps de la brigade reste inchangée. **Le bureau local UFAP-UNSa Justice veillera au bon fonctionnement de ce planning et surtout sera attentif aux retours des agents.**

## Questions Diverses UFAP UNSa Justice

### Point sur l'avancée du planning des agents de la SAS.

Une consultation des agents affectés actuellement à la garde des murs est en cours pour savoir s'ils souhaiteraient avoir un planning incluant une période de CA de 2 ou 3 semaines durant la période estivale. Dans le premier cas les agents travailleraient en trinôme, 2 de nuit et un de journée pour les CPU et CAP. Dans le cas second, ils travailleraient en binôme, de nuit ou en journée.

### Gestion des mouvements des personnes détenues d'un secteur à un autre en mode dégradé.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** met en évidence des difficultés récurrentes s'agissant de l'accompagnement des détenus d'un secteur à un autre (ex: d'un bâtiment vers le secteur parloir, lors des affectations QA/MA, des différents accompagnements individuel ou autre).

Selon la direction, actuellement les ressources ne permettent pas d'effectuer ces accompagnements ce qui au final génèrent un second problème, la stagnation des détenus dans la grande rue. Ils nous ont précisé que l'agent activité CD s'il est disponible peut faire circuler les détenus comme l'indique sa fiche de poste, ainsi que le surveillant du quartier scolaire.

Nous avons conscience de ne pas avoir de réelle solution pour l'heure mais il nous semble nécessaire dans le temps de régler ce phénomène, source éventuelle d'incidents et d'insécurité.

### Charte des temps des agents ELSP et modification des horaires suivants :

A la demande du bureau local **UFAP-UNSa Justice** :

- 1) Horaire initial (sans mission 2) : 11H50 - 19H00

**Horaire demandé (sans mission 2) : 10H50 - 18H00 VALIDÉ**

- 2) Horaire initial (sans mission 3) : 8H30 - 12H05 / 13H30 - 17H05

**Horaire demandé (sans mission 3): 8H00 - 12H00 / 12H45 - 15H55 VALIDÉ**

### Possibilité pour les agents des ELSP d'accéder à la salle de sport BASIC FIT du Pontet pendant leurs temps de travail et conformément aux exigences de l'ARPEJ.

Cette possibilité a été acceptée sous réserve que les agents s'y rendent avec leur véhicule personnel et selon les consignes de l'ARPEJ. L'établissement a déjà un accord avec une autre salle de sport, la direction demande aux agents d'aller découvrir cette salle, avant de choisir BASIC FIT.

***L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...***

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice.**

